

ASSEMBLEE NATIONALE

13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 246

présenté par
Mme Billard, MM. Yves Cochet et Mamère

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 1 de cet article par les mots :

« , en commençant par répondre aux besoins d'augmentation de l'offre des logements en prêts locatifs à usage social ou les prêts locatifs aidés d'insertion. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La volonté de débloquer la ressource foncière indispensable à la construction de nouveaux logements, sur des terrains appartenant à l'Etat ou à ses établissements publics est intéressante, à conditions qu'elle réponde aux exigences de logements sociaux.

Dans les villes où la disponibilité foncière est rare, la cession du patrimoine public est une opportunité pour créer des logements sociaux.